



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian LAMANE et Elisabeth LAPEYRE Adjointes, Mmes et MM, Paula SANTOS, Maritchu ERRAMOUSPE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Gilles LARQUE, Gaëlle PINSOLLE, Pierre MOUREU, Claire Herald et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : M. Christian PÉGUILHÉ, Mme Nathalie MALÉ, M. Jean-Baptiste MONLAU.

Monsieur Christian LAMANE a été élu secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 14 mai 2024 et affichage de la liste des délibérations le 26 mai 2024

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ Maire, à 19 heures.

Monsieur Jean-Baptiste MONLAU rejoint la séance à 19 h 12.

Madame Isabelle PÉGUILHÉ quitte la séance à 20 h 00. Monsieur Lamane Christian reprend la présidence de la séance.

Vente de bois

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a effectué une vente de bois de chauffage aux particuliers, pour un total de 3 250 € TTC. Elle rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune est assujettie au régime simplifié agricole de TVA.

12 votes pour

Statuts Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

Lors de la séance du Comité Syndical du 07 Mars 2024, Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan a présenté à l'ensemble des délégués présents le projet de statuts révisés du Syndicat. Ces statuts révisés permettant d'adapter les pratiques du Syndicat en matière de financement et d'en assurer leur lisibilité et leur transparence. Cette nouvelle rédaction des statuts a été adoptée à l'unanimité par les délégués du Comité Syndical.

Madame la Maire précise qu'elle attend que la Communauté de Communes des Luy en Béarn s'exprime sur cette révision.

Le Conseil municipal décide de reporter son vote à la prochaine séance.

Repas des aînés

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé que le repas des Aînés réunirait les deux communes de Mazerolles et de Larreule et qu'une participation, au prorata des inscrits de chaque commune, serait demandée.

Les calculs ont été faits, et il en ressort que la participation de la commune de Larreule s'élève à 688.93 Euros.

12 votes pour

Achats défibrillateurs

Les membres du conseil valide l'achat de deux défibrillateurs pour un montant de 1 980 € TTC. Les emplacements seront décidés ultérieurement.

Durée d'amortissement

Madame la Maire rappelle que la Commune est amenée à verser des subventions d'équipement à des organismes publics ou privés.

Elle expose à l'assemblée que les subventions d'équipement versées doivent être amorties au maximum sur :

- 5 ans pour financer un bien mobilier, du matériel ou des études,
- 30 ans pour financer des biens immobiliers ou des installations,
- 40 ans pour financer des projets d'infrastructure d'intérêt national,
- 5 ans pour les aides à l'investissement des entreprises n'entrant pas dans une autre catégorie.

Pour ne pas avoir à délibérer chaque fois que la Commune attribue une subvention d'équipement, il propose de fixer le principe des durées d'amortissement.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE que les subventions d'équipement versées sont amorties comme suit :

- 5 ans pour financer un bien mobilier, du matériel ou des études,
- 15 ans pour financer des biens immobiliers ou des installations,
- 15 ans pour financer des projets d'infrastructure d'intérêt national,
- 5 ans pour les aides à l'investissement des entreprises n'entrant pas dans une autre catégorie.

PRECISE que les subventions d'équipement versées d'un montant inférieur à 1 500 € sont amorties sur une durée d'un an.

13 votes pour

Devis aire de jeux

Madame LAPEYRE Elisabeth présente le projet d'aménagement d'aire de jeux. Les travaux débuteront en juillet si le temps le permet. Elle rappelle que ce projet est subventionné à hauteur de 25 % par les services de l'État.

Caution associations

Les membres du Conseil décide de demander une caution aux associations pour l'utilisations des salles communales.

La location des tables et chaises pourra être facturée dans certain cas.

Questions diverses

Ateliers jeunes

Des ateliers jeunes seront organisés su 17 au 19 juillet 2024. La commission animation doit se réunir afin de préparer les projets/travaux.

Ordures ménagères

Le Siectom organise une réunion à la CCLB pour débattre de l'opportunité de passer les 8 communes de la CCLB collectées toutes les semaines en porte à porte, à une collecte tous les 15 jours.

Procès-verbal-Conseil municipal du 21 mai 2024

Sivu

Monsieur Jean-Baptiste Monlau proposera un planning hebdomadaire aux agents.

Elections

Les tours de garde pour les élections européennes ont été arrêtés.
L'APE organisera une vente de pâtisserie le même jour.

Commission voirie

Programmée le 25 mai 2024.

Délibération n°	Objet
21052024_01	Vente de bois
21052024_02	Durée d'amortissement
21052024_03	Repas des aînés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

A Mazerolles, le 28 mai 2024

Sceau de la mairie

La Maire,

Isabelle PÉGUILHE

Le secrétaire de séance,

LAMANE Christian



